



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 19 mai 2024

## INONDATIONS EN MOSELLE

### Point de situation à 17h

Le temps s'est amélioré en Moselle. Des épisodes pluvieux ont touché l'arrondissement de Sarrebourg en début et milieu de journée sans cumuls importants.

La vigilance orange crues est maintenue pour les cours d'eau des Niefs et de la Sarre Aval – Bliès. Les cours d'eau de la Sarre amont et de la Seille, ainsi que de la Sarre moyenne Eichel sont en vigilance jaune crues. La décrue est amorcée pour l'ensemble de ces cours d'eau. La situation se stabilise.

La vigilance jaune orage perdure jusqu'à minuit. La nuit de dimanche à lundi sera par contre calme.

Une quinzaine d'axes restent coupés sur le réseau routier secondaire, principalement dans les secteurs de Bitche et Forbach.

**Respectez les indications de routes barrées. Restez prudents et informez-vous sur [www.inforoute57.fr](http://www.inforoute57.fr)**

### Conseils de sécurité

- **Ne marchez pas dans les zones inondées.**
- Respectez les barrières, les indications de routes barrées inondées. Des risques d'éboulements et de chute d'arbres sont possibles.
- Soyez très vigilants et restez informés : suivez les bulletins météo et les alertes locales pour être au courant de l'évolution de la situation.
- Éloignez-vous des cours d'eau et rejoignez un point haut au besoin.
- Ne descendez pas dans les sous-sols.
- **N'appellez le 18 qu'en cas de réelle nécessité.**

Pour les particuliers ayant subi un sinistre en lien avec les inondations :

- appelez dès que possible votre assurance et faites une première déclaration orale ;
- dans un délai de 5 jours ouvrés, adressez un courrier à votre assureur en récapitulant précisément les faits et en listant les biens détériorés ou hors d'usage, en joignant tous les documents de nature à prouver les dommages (photos, vidéos, témoignages...) ;
- stockez les biens détériorés jusqu'au passage de l'expert.

Pour les communes, la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle se fait en ligne via la plateforme IcatNat sur <https://www.icatnat.interieur.gouv.fr/mairie/accueil/>

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

**Contacts presse**

Amélie Van de Louw : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle